



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-126**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-47367-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ANIMATIONS MUSEES

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Département Ressources et Relations
Humaines

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 4.2
Personnel contractuel

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ANIMATIONS MUSEES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Tout au long de l'année scolaire, les Musées Aixois proposent :

- des visites pédagogiques,
- des ateliers pédagogiques,
- des ateliers pédagogiques hors temps scolaire,
- des visites guidées tout public

Ce travail d'animation se fait autour du patrimoine aixois, riche de ses paysages, de son environnement, de son architecture, des collections permanentes des établissements, et également, autour d'expositions temporaires.

Les thèmes proposés conjointement chaque année par chaque musée portent entre autres sur : la paléontologie et les dinosaures, le baroque aixois et ses escaliers, les fontaines, les techniques de la peinture et des peintres, Cézanne et les sites cézanniens.

Ces médiations culturelles sont assurées par 3 agents titulaires et 4 contractuels rémunérés, sur état d'heures, engagés pour la durée de l'année scolaire. Ces animations concernent donc le Musée des Tapisseries, le Pavillon Vendôme, l'Atelier Cézanne, le Musée du Vieil Aix, le Muséum d'Histoire Naturelle, l'Atelier du Patrimoine et la Mission Archéologie. Ces services ont su développer des projets pédagogiques et didactiques extra muros et, grâce à leurs actions de sensibilisation, ils suscitent l'intérêt de nouveaux publics sur notre patrimoine.

Pour maintenir cette activité essentielle au développement des musées, il convient de soutenir l'équipe d'animation, et, comme chaque année, de prendre les dispositions permettant la mise en œuvre du programme pédagogique de l'année scolaire à venir. Ce programme s'inscrit dans la poursuite et le renforcement du dispositif d'animation déjà existant.

Sa mise en œuvre nécessite le renouvellement des dispositions prévues dans la délibération n° 2009.0718 du Conseil Municipal du 28 juin 2010 et plus particulièrement celle concernant :

- le renouvellement des contrats de travail des agents non titulaires, chargés de l'animation dans les musées.

Cette évolution s'inscrit dans la droite ligne de notre politique de démocratisation de l'accès à la culture, concrétisée par la signature le 8 octobre 2003 de la convention de partenariat Ville-Rectorat adoptée par le Conseil Municipal du 28 juillet 2003. Je vous rappelle que cette convention a pour objet de formaliser et de développer l'accès des scolaires en plus grand nombre aux activités pédagogiques développées par la Ville.

Pour l'année scolaire 2014/2015, je vous propose :

- de reconduire le dispositif de l'année précédente pour l'encadrement des animations, et ce, à budget constant vis-à-vis des années antérieures.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le renouvellement du contrat des 4 agents non titulaires chargés de l'animation dans les musées, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Ces recrutements représentent l'équivalent de 1,3 ETP (équivalents temps plein).
- **DIRE** que ces personnels seront rémunérés sur état de service accompli, transmis par la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321, en référence au 7° échelon de la grille indiciaire des Assistants d'Enseignement Artistique. Les intéressés seront recrutés en moyenne pour 40 heures mensuelles, étant entendu que tout dépassement de 200 heures mensuelles fera l'objet d'un virement de crédit de la part de la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel vers la Direction Générale Adjointe Finance-Informatique-Programmation et Relations et Ressources Humaines - Département Ressources et Relations, participation énoncée au paragraphe suivant.
- **DIRE** que la dépense totale correspondant au recrutement des agents non titulaires, estimée à 89.280 euros (quatre-vingt neuf mille deux cent quatre-vingts euros) fait l'objet d'une inscription au budget de la Ville, imputation 923 22 64 131, qui présente les disponibilités suffisantes ; cette somme étant répartie pour 68.700 euros (soixante-huit mille sept cent euros) à la charge de la Direction Générale Adjointe Finance-Informatique-Programmation et Relations et Ressources Humaines - Département Ressources et Relations

Humaines et 20.580 euros (vingt mille cinq cent quatre-vingts euros) à la charge de la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel qui procédera à un virement de crédits sur imputation budgétaire au profit de la Direction Générale Adjointe Finance-Informatique-Programmation et Relations et Ressources Humaines - Département Ressources et Relations Humaines.

- **SOLLICITER** auprès des collectivités et établissements partenaires, notamment la D.R.A.C. et la C.A.F., des subventions au taux le plus élevé possible.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes encaissées.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)